RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouméa, le 30/09/2026

Direction de l'Education et de la Réussite de la province Sud

Le bureau des collèges et des moyens

55 rue Georges Clémenceau
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 49 42
82.12.13

Télécopie :
20 30 20

Courriel :
emmanuel.blum@province-sud.nc

Affaire suivie par
Emmanuel BLUM

Objet : Immeuble Clémenceau – Déplacement d'un vidéoprojecteur (VP) du 3e au 2e étage
Annexe : Rapport photo numéroté.

Madame, Monsieur,

La direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud procède actuellement à une consultation pour le déplacement d'un vidéoprojecteur (VP) du 3e au 2e étage de l'immeuble Clémenceau, comprenant les prestations suivantes, réparties en trois volets :

1. Déplacement du vidéoprojecteur (VP)

- La dépose du VP installé au 3e étage, de son support de fixation et de ses câbles (cf. photo n°5), sans reprise de peinture ; le support de fixation est conservé pour être réutilisé au 2e étage ;
- Le rebouchage au mastic des trous de fixation laissés par l'ancien support du VP ;
- La fourniture et la pose de 2 plaques de finition pour obturer proprement les trous ou passages de câbles traversant les murs ;
- La pose, sur le mur en béton, de la dalle fournie par le maître d'ouvrage, l'entreprise fournissant la visserie, les chevilles et les accessoires nécessaires à la fixation;
- La repose du VP au 2e étage, à son emplacement définitif (cf. photo n°4, repère B), par réutilisation du support de fixation existant, avec fixation, réglage de l'image et essais de fonctionnement, l'entreprise fournissant la visserie, les chevilles et les accessoires nécessaires à la fixation ;
- La création d'une alimentation électrique au plafond, à l'emplacement définitif du VP (cf. photo n°1, repère A et photo n°4, repère A), par raccordement direct sur une des prises de courant du bloc de prises de courant (4 PC) mentionné ci-après, une fois déplacé dans l'angle du mur, sur une longueur d'environ 10 mètres, avec cheminement sous goulotte, protection et raccordement, conformément à la norme NF C 15-100 en vigueur en Nouvelle-Calédonie ;
- La fourniture et la pose d'un câble HDMI 4K d'une longueur d'environ 10 mètres, entre la sortie au plafond côté VP (cf. photo n°4, repère A) et l'emplacement du futur poste informatique (cf. photo n°3, repère A), avec cheminement sous goulotte et contrôle de l'affichage en 4K si VP compatible ; côté poste informatique, le câble sera laissé en attente avec son connecteur HDMI mâle, sans prise murale ni connecteur femelle, sur une longueur libre d'environ 1 mètre ;
- Le déplacement, dans l'angle du mur, du bloc de prises de courant (4 PC) et de prises réseau (3 RJ45) existant, avec reprise et prolongation des câblages existants si nécessaire, raccordement et essais ;

2. Câblage d'une borne Wi-Fi

- La fourniture et la pose en plafond, d'un câblage réseau catégorie 6A jusqu'à l'emplacement d'une borne Wi-Fi, d'une prise RJ45 côté borne et d'un module RJ45 catégorie 6A minimum sur le bandeau de brassage existant, ainsi que la pose de la borne Wi-Fi fournie par le maître d'ouvrage et la fourniture et la pose d'un injecteur PoE (Power over Ethernet) pour son alimentation, avec essais de continuité et de fonctionnement de la liaison ; prestation indépendante du déplacement du vidéoprojecteur ;

3. Réalisation d'une multiprise

- La fourniture et la pose, d'une multiprise sur mesure de 12 prises de courant, raccordée sur une prise électrique existante de ce même bureau ;
- La fourniture et la pose d'une plaque de finition pour obturer proprement le trou dans le mur ;

Les réglages, essais de fonctionnement et le nettoyage complet du chantier, y compris l'évacuation des déchets issus des travaux, sont dus pour l'ensemble des prestations décrites ci-dessus.

Le câble HDMI 4K devra être de qualité, tant pour le rendu visuel (affichage 4K sans perte de signal ni artefact sur toute sa longueur) que pour la robustesse mécanique (connecteurs et gaine).

Les travaux devront débuter dans un délai maximal de sept (7) jours calendaires à compter de la réception du bon de commande. Si un délai d'approvisionnement s'applique, la date d'intervention pourra être reportée en conséquence ; l'entreprise doit impérativement l'indiquer dans son offre.

Les offres seront analysées sur la base du seul critère du prix.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Compte tenu de la nature des prestations objet de la présente consultation et des contraintes techniques liées aux travaux, une visite du site est fortement recommandée préalablement à la remise de l'offre.

Une visite a été organisée le 29/09/2026 à 09h00 à l'Immeuble Clémenceau, 55 rue Georges Clémenceau à Nouméa. Aucune autre visite ne sera organisée.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes liées aux lieux d'exécution des prestations et en avoir tenu compte dans leur proposition.

Pour les entreprises situées hors de l'agglomération de Nouméa et dans l'impossibilité de se rendre à la visite, l'acheteur public pourra communiquer des informations complémentaires par tout moyen.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Si cette prestation vous intéresse, votre offre devra parvenir à la direction de l'éducation et de la réussite au plus tard le **06/10/2026 à 16h00** par courriel à l'adresse suivante : **des.gestion-college@province-sud.nc.**

Votre offre devra comporter les mentions suivantes :

- Nom de l'entreprise ;
- Numéro RIDET ;
- Montant HT, TGC et TTC (ou la mention « Franchise en base – TGC non applicable » le cas échéant) ;
- Le prix unitaire au mètre linéaire du câble HDMI 4K proposé, ainsi que ses références (marque, modèle, certification, longueur) ;

Dans l'hypothèse où votre offre serait retenue, il est recommandé de joindre dès la remise de l'offre les documents suivants afin de faciliter l'instruction du dossier :

- Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible ;
- Attestation fiscale réglementaire en vigueur ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale à jour ;
- Extrait RIDET ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ANNEXE : PHOTOS

Photo n°1

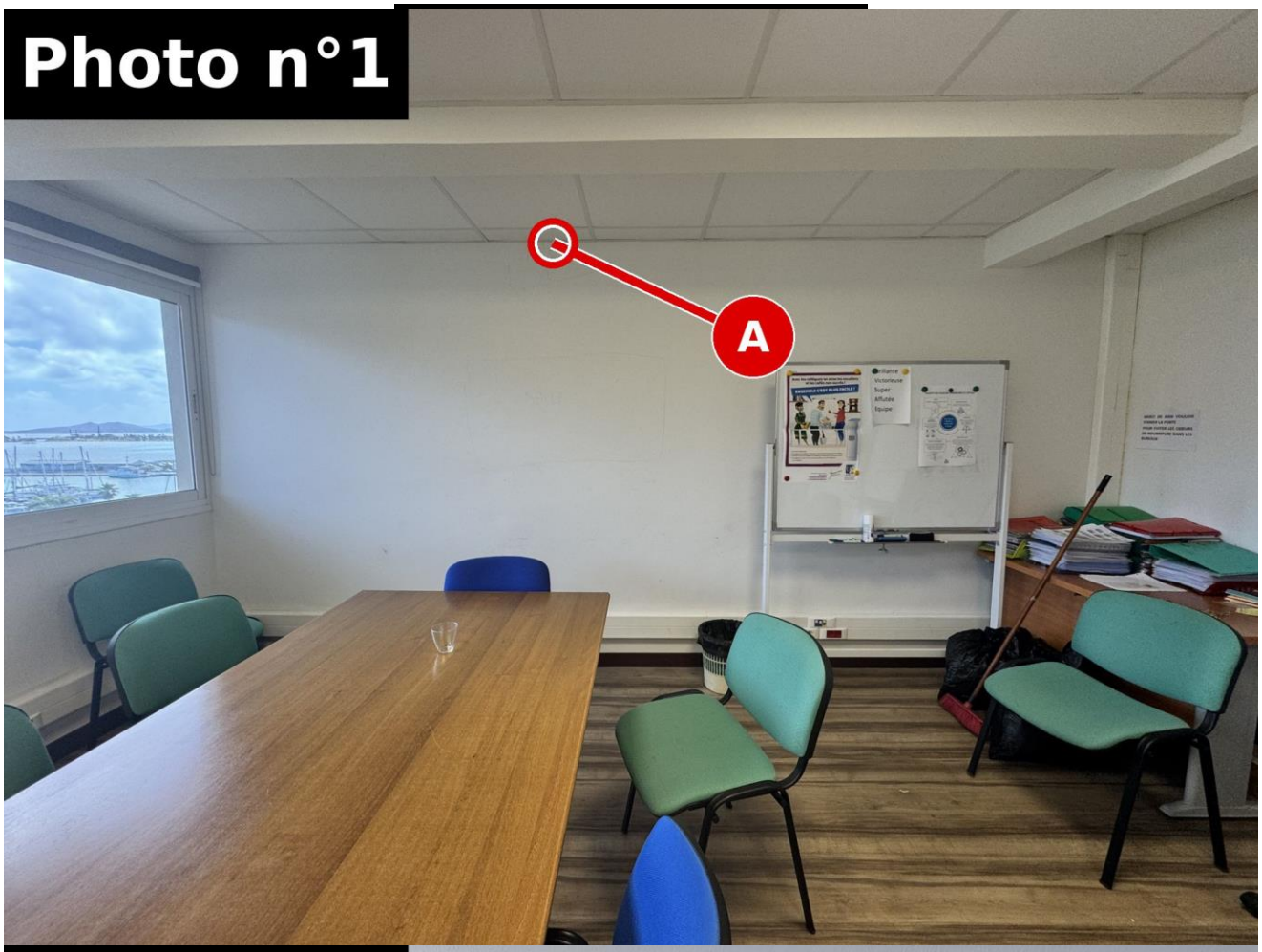

Photo n°2

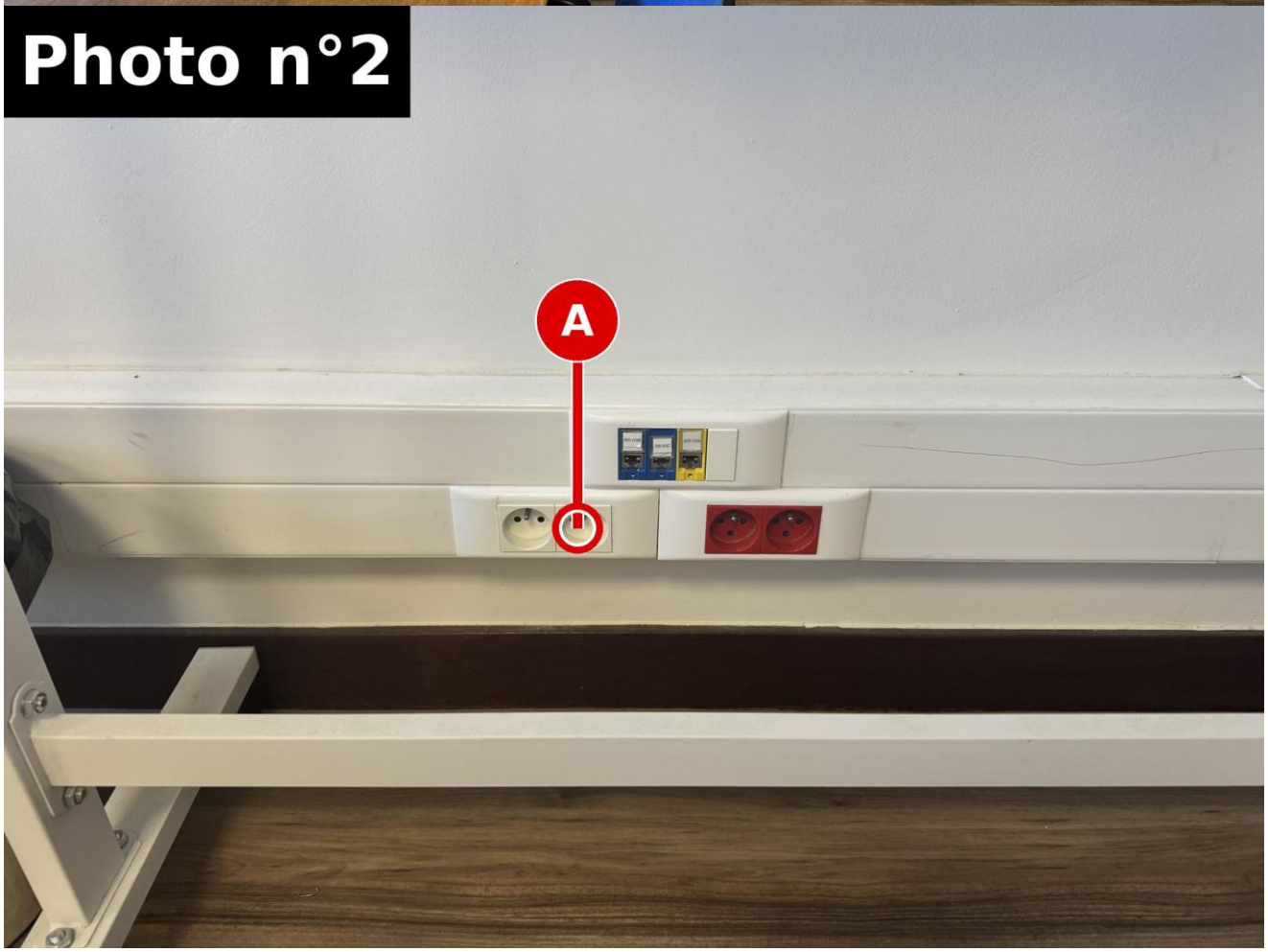

Photo n°3

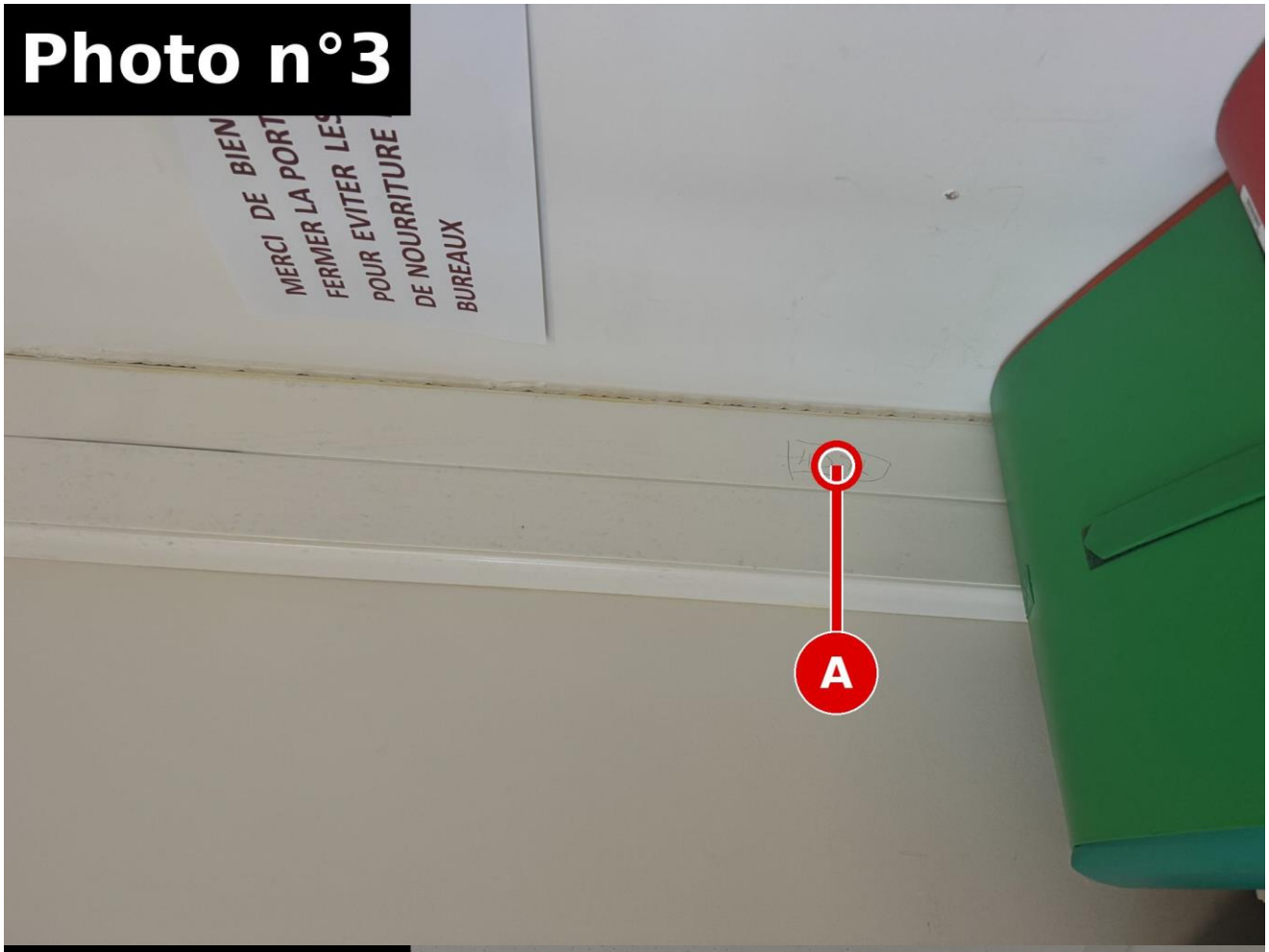
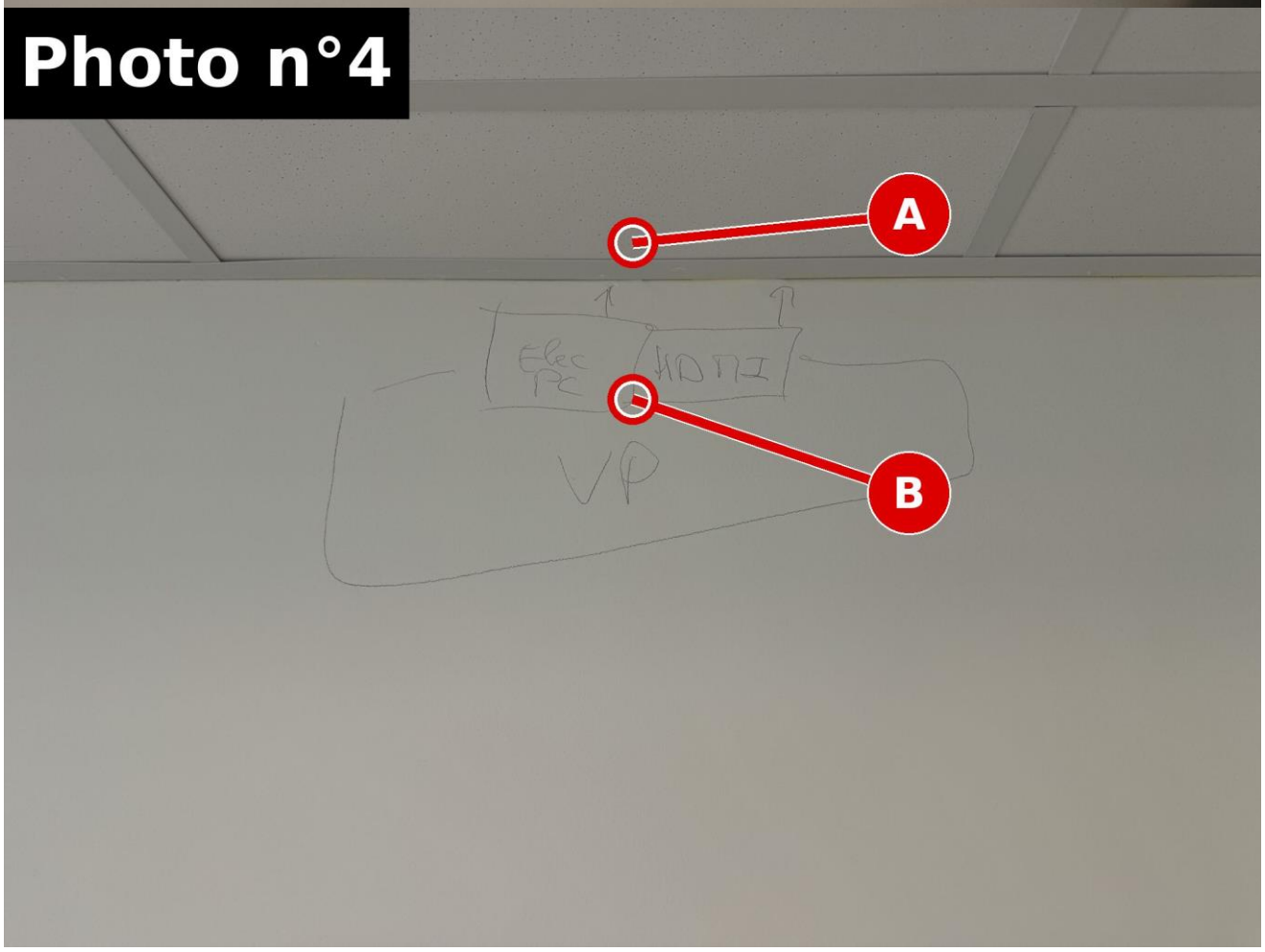
Photo n°4